

## Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 23 Février 2018

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Mme Patricia NICOL et Mme Morgane ESPRIT, excusées

### **Rénovation Adventura : avenants au marché de travaux**

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) accepte les avenants suivants :

- **Lot 1 : désamiantage, Entreprise Liziard** : 2653.60 € HT correspondant à la dépose de l'ossature bois sous la charpente métallique de la grande salle,
- **Lot 4 : couverture Entreprise MENEZ** : 10620.89 € HT correspondant au changement de matériaux pour la toiture de la grande salle.

### **Rénovation Adventura : travaux restaurant**

Pour la réalisation du restaurant, la commune doit effectuer des travaux supplémentaires en particulier l'installation du matériel de cuisine accroché au mur ou au sol (hottes, siphons et caniveaux, portes chambres froides et déplacement du groupe froid). Le restaurateur prend à sa charge tous les éléments mobiles.

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) est favorable à la réalisation de ces travaux pour un montant de 15 000.00 € HT.

### **Rénovation Adventura : mission d'assistant à maître d'ouvrage**

Suite à des difficultés rencontrées avec M. Yves JEZEQUEL, maître d'œuvre, il a été décidé de mettre fin aux relations.

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été sollicités pour la mission de suivi de chantier mais ont refusé de faire une proposition pour des raisons de responsabilité.

Seul M. Alain BODILIS a fait une proposition mais en tant qu'assistant à maître d'ouvrage et non en tant que maître d'œuvre. Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) accepte la proposition d'un montant de 12 000.00 € HT.

### **Tarif assainissement 2018**

Afin de ne pas créer de disparités entre les habitants de Guiclan (assainissement géré par la commune et assainissement géré par le syndicat), à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le quartier de Moudennou et le lotissement de Kermat :

- Abonnement : 61.56 €
- Consommation :
  - De 1 à 80m<sup>3</sup> : 1.75 €
  - De 81 à 130 m<sup>3</sup> : 1.58 €
  - Au-delà de 130 m<sup>3</sup> : 1.34 €

### **Personnel communal : modification du tableau des effectifs**

Mme Florence LEMOINE, assistante maternelle à l'Ecole Jules Verne a obtenu le concours d'ATSEM. A l'unanimité, le conseil décide de créer le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et de nommer Mme Florence LEMOINE sur ce grade.

### **Numérotation et signalisation des villages**

Le travail de numérotation des villages avec les services de la Poste se termine. Il faut valider les noms et l'orthographe de tous les lieux-dits. A l'unanimité, le conseil municipal valide la liste.

## **Numérotation et signalisation des villages : achat panneaux**

Suite au travail de numérotation, il convient d'acheter des panneaux : plaques de maison, panneaux d'indication et de signalisation de villages ainsi que des panneaux précisant les numéros.

Plusieurs sociétés de signalisation ont été sollicitées, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Lacroix pour un montant de 5397.90 € HT.

## **Nomination de voies**

Lors de la dernière réunion, il avait été nommé des rues, il convient d'effectuer une modification : la rue de l'échangeur deviendrait la route de l'échangeur.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer la route de l'échangeur

## **Temps d'activités périscolaires**

La commune doit transmettre au plus tard pour le 9 mars 2018 les horaires de fonctionnement de l'école Jules Verne pour la rentrée scolaire 2017/2018, ce qui nécessite de se prononcer sur le maintien de la semaine de 4.5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours.

Un questionnaire a été transmis à toutes les familles ainsi qu'aux enseignants et la question a été étudiée au conseil d'école du 12 février 2018, la position des familles et des enseignants est de supprimer les TAP et donc de revenir à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) décide :

- De revenir à la semaine de 4 jours, une dérogation sera transmise à l'inspection académique
- Décide de fixer les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h-12h et 13h30-16h30.

## **Convention CCPL déneigement zone de Kermat**

Suite à la loi Notre renforçant les compétences de la communauté de commune, et transférant à cette dernière l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE), elle devient compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries situées dans les zones.

Ainsi, le déneigement des chaussées relève simultanément de la compétence des communes pour les voiries communales et de la CCPL pour les voiries situées dans les zones.

Afin d'optimiser les opérations de déneigement sur des voiries situées dans les zones, il est proposé que la commune prenne à sa charge, pour le compte de la CCPL, les interventions de déneigement sur les voies situées dans les zones.

La commune de Guiclan est concernée pour la zone de Kermat.

La commune facturera la prestation à la CCPL, le coût horaire est fixé à 29.31 € TTC.

L'ensemble des dispositions sont prévues par une convention.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable.

## **Cabinet médical : charges**

Mme Typhaine GARDIER a quitté le cabinet médical, situé 16 rue de Penzé, le 31 janvier 2018, il convient par conséquent de lui demander le paiement des charges du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier 2018. Le montant (électricité, eau et assainissement) s'élève à 498.98 €.

## **Echange foncier Quélédern**

Mme Gabrielle Le Chevalier-Boissel, propriétaire d'une maison à Quélédern souhaite vendre son bien et s'est rendu compte d'un problème foncier, elle est propriétaire d'une parcelle qui est aujourd'hui incluse dans la voirie (parcelle 1446) et une parcelle (n°1542) appartient à la commune se trouve dans sa propriété. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'échange qui sera réalisé dans le cadre de la vente de l'immeuble.